INTRODUCTION

NAISSANCE ET DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE VILLE D'ACCESSION MÉDIÉVALE

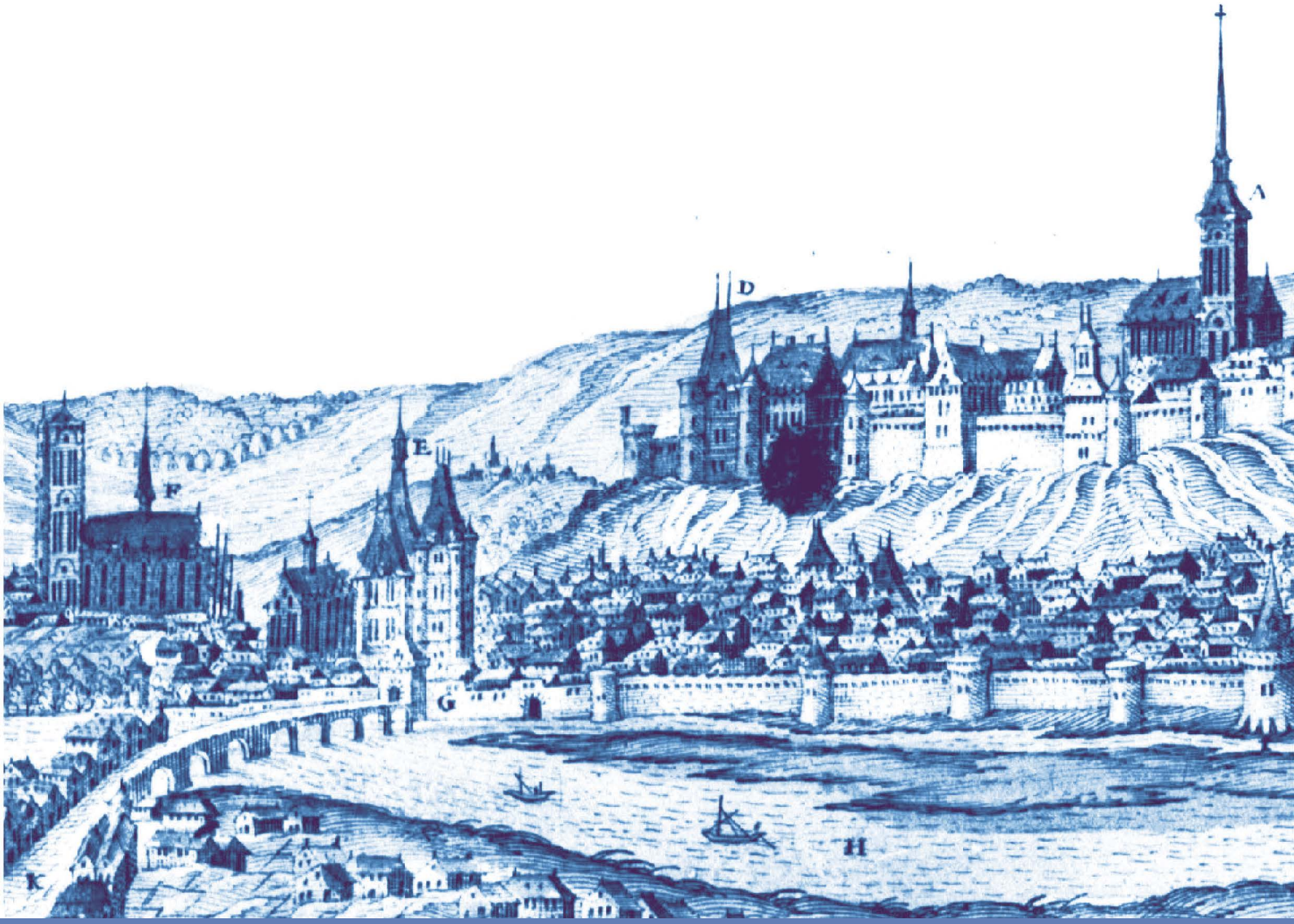

INTRODUCTION

NAISSANCE ET DÉVELOPPEMENT D'UNE PETITE VILLE D'ACCESSION MÉDIÉVALE

Archéologue de Château-Thierry pendant vingt ans (1), il nous a semblé, en débutant ce travail, que l'archéologie était à même d'éclairer les sources historiques sur la genèse d'une petite ville ou, du moins, de préciser les étapes de son développement.

En 1986, la municipalité de Château-Thierry demande, en accord avec la Conservation régionale des Monuments historiques, l'étude de faisabilité sur le château d'une serre tropicale à l'intérieur de l'espace de l'ancien fossé scindant la place en haute et basse cour. L'élaboration de ce projet met en évidence, non seulement son irréalisme, mais encore l'état de dégradation et d'instabilité généralisées du site. Ce dernier point est dramatiquement confirmé dès le mois d'avril 1988 par l'effondrement d'une tour et d'un pan important de l'enceinte ouest. À partir de 1989, une étude préparatoire est commandée pour concrétiser un grand programme de sauvetage, de restauration des structures subsistantes et de reconstruction de la partie disparue. La réalisation de ces divers aménagements implique des conséquences archéologiques, mais offre aussi l'opportunité d'une étude architecturale et historique du château et, par voie de conséquence, de la ville.

Dès la fin de l'année 1987, le service municipal d'archéologie appelé *Unité d'archéologie de Château-Thierry* (*UACT*) assure la gestion, la conservation des archives du sol du territoire communal et effectue les interventions d'archéologie préventive : surveillance de chantiers, études d'impact archéologique, sondages, fouilles préventives ou programmées (2). Il apparaît ainsi très vite que ces études constituent les seuls moyens susceptibles de renouveler les données sur la genèse de la ville et son développement.

Le principe qui structure ce travail, en constituant un des points essentiels de la thèse soutenue en mars 2001 (3), considère les données archéologiques comme point de départ de la réflexion. Celles-ci sont ensuite confrontées aux autres sources. Il s'agit de ne pas cantonner l'archéologie au rôle de complément ou de confirmation des sources traditionnelles de l'historien que constituent les textes et l'iconographie. Ainsi perçues, les données archéologiques apparaissent comme une des sources privilégiées de l'histoire. Ce travail s'appuie également, évidemment, sur une confrontation des sources en fonction de la démonstration.

Lors d'une rencontre en 1987 avec Henri Galinié (4), alors directeur du Centre national d'archéologie urbaine de Tours, un débat nous avait opposé sur la question de l'étude des « petites villes » d'accession médiévale comme Château-Thierry. Henri Galinié considérait alors que seules les « grandes villes » relevaient d'un phénomène urbain et méritaient donc pleinement une analyse détaillée fondée sur les principes codifiés dans les documents d'évaluation du patrimoine archéologique des villes de France Rapport financier 2012.pdf (5). Les qualités de « provocateur » de ce grand chercheur ont alors piqué au vif notre sensibilité et notre réflexion, elles sont à l'origine directe de ce travail (6), (Bur, 1993, p. 370-371).

La lecture des actes du colloque international tenu à Bordeaux en 1985 et consacré aux petites villes du Moyen Âge à nos jours, a confirmé notre intention de réaliser une étude archéologique sur ce thème (Poussou, 1987). En effet, les contributions historiques réunies dans ces actes ne contiennent que des approches exploitant des sources écrites, l'archéologie restant hors du débat. Paradoxalement, c'est à cette époque que se multiplient les interventions archéologiques ponctuelles et que se définissent les bases de la recherche urbaine. Les études archéologiques de petites villes demeurent rares ou absentes des problématiques de cette discipline. Nous avons entrepris quelques années après l'étude spécifique de Château-Thierry et, par là même, contribué concrètement à la connaissance de l'émergence et du développement de ces formes urbaines.

1 - Création du poste par la ville de Château-Thierry en septembre 1986.

2 - Concernant les interventions et les rapports des fouilles réalisées à Château-Thierry : *Annuaires du CNAU, Gallia, Bilans scientifiques, Chroniques AM…* Voir en fin d'ouvrage les résumés de ces interventions et la bibliographie.

3 - Thèse de doctorat, nouveau régime, sous la direction de M. le Professeur Léon Pressouyre, Université Paris I – Panthéon-Sorbonne.

4 - Table-ronde des archéologues de collectivités territoriales du Nord et de la Picardie tenue à Soissons en avril 1987, organisée par le Service régional de l'archéologie de Picardie et animée par Henri Galinié, directeur du Centre national d'archéologie urbaine (CNAU).

5 - *Collection des documents d'évaluation du patrimoine archéologique des villes de France* débutée en 1990 avec quatre villes : Angers (réalisé par François Comte et Jean Siraudeau), Arles (réalisé par Claude Sintes *et al.*), Besançon (réalisé par Jean-Olivier Guilhot et Corinne Goy) et Grenoble (réalisé par Alain de Montjoye).

6 - Lors de la table ronde du colloque de Nancy en octobre 1992, Henri Galinié ne tenait plus cette position : « la réflexion sur la place et le rôle de l'archéologie dans la ville est en train de trouver un nouveau terrain d'expression dans les petites villes [...]. Dans les grandes villes les remaniements ont été nombreux, donc les destructions multipliées. Dans les petites villes, le tissu a connu moins de perturbations. Il y a donc à parier que le sous-sol est moins complexe et mieux conservé ».

Dans le cadre de cette introduction, il a paru nécessaire d'aborder plusieurs aspects préliminaires à la recherche. En premier lieu, nous avons souhaité rappeler la complexité de la notion de « petite ville » et cerner ce que la démarche archéologique peut ou non apporter à la connaissance du sujet. Nous nous sommes ensuite attachés à justifier le choix de Château-Thierry pour fonder cette étude tout en définissant le cadre géographique et historique général soutenant l'ensemble de notre réflexion archéologique.

NOTION DE « PETITE VILLE »

L'histoire urbaine a connu un réel essor depuis quarante ans, caractérisé et souligné par nombre de travaux majeurs (7). Mais il faut bien constater que l'historiographie a longtemps négligé la base de la pyramide urbaine, les « petites villes » médiévales pourtant indispensables à la compréhension des réseaux urbains (8). La cause première tient à la difficulté de cerner le sujet tant les critères sont nombreux, ambigus, ardus à déterminer et parfois empreints de subjectivité.

Les critères descriptifs traditionnels voient d'abord la ville comme un ensemble de « maisons assemblées à l'intérieur d'une clôture de murs et de fossés » (9). Le regard contemporain conceptualise la ville comme un « organisme vivant » défini par des fonctions spécifiques et plus nettement encore par une interaction de fonctions agissant de concert avec une certaine capacité à commander et à dominer le pays circonvoisin (Lepetit, 1979, p. 99-107).

PREMIÈRES APPROCHES DES GÉOGRAPHES

Ces problèmes de distinction et de définition ne sont pas propres aux historiens et aux archéologues. Les géographes sont également, depuis longtemps, confrontés à ces notions. Attester ou déceler le caractère urbain d'une agglomération a toujours posé un problème aux géographes qui se sont penchés les premiers sur cette question. Il est important de noter que la plupart des études sur la hiérarchie urbaine et sur les lieux centraux se fonde sur des faits relativement contemporains.

La théorie des « lieux centraux », si souvent évoquée et utilisée dans les travaux de Charles Higounet, énoncée pour la première fois par l'Allemand Christaller (Christaller, 1933, 1936 ; Berry, 1967) est très séduisante. Le « lieu central » est défini comme un habitat situé au milieu d'un espace donné, offrant des services et des produits dont l'importance dépasse les besoins de ses propres habitants et approvisionnant toute la région (10). Ainsi, la notion de « centralité » d'une ville se définit par son emprise sur la région qui l'entoure et le degré de fonction centrale qu'elle exerce. Le *schéma* – théorie et modèle – de Christaller n'en reste pas moins difficile à appliquer et ne constitue pas la panacée pour reconnaître à coup sûr le réseau antique ou médiéval de petites villes sur une contrée donnée (Higounet, 1953, p. 301-330 et 1979 ; Poussou, 1987, p. 41-48). La méthode appliquée avec pertinence à la Gascogne et au Périgord par Charles Higounet donne cependant des résultats. Elle permet de cerner, dans des implantations désordonnées, les succès et les échecs rencontrés par l'urbanisation médiévale, mais elle ne permet pas, à elle seule, de définir les petites villes.

Dans un monde essentiellement agricole, ce sont les artisans et les commerçants rassemblés dans les bourgs qui leur donnent la qualité de ville et les distinguent des campagnes environnantes. Ces groupes humains vivent économiquement au confluent de deux demandes pour leurs produits ou services : la demande engendrée par la population du lieu même et celle venant des campagnes environnantes sont satisfaites de façon régulière par des foires et des marchés. Il apparaît nettement que le commerce périodique – apanage du bourg par excellence – constitue un facteur essentiel de leur domination. Le rôle administratif est moins perceptible ou, pour mieux dire, moins évident. Il peut être induit par l'activité économique ou au contraire supplanté par celle d'une localité plus attractive.

Il n'échappera à personne la grande difficulté, voire l'écueil, de se risquer à définir la ville médiévale ou d'en déterminer le nombre par les matériaux habituels des historiens. Le vocabulaire employé pour désigner la ville dans les documents médiévaux est d'ailleurs révélateur à cet égard car il ne fournit guère d'indication suffisante. Ainsi, comme le rappelle Jacques Le Goff, « le mot en ancien français de *ville* désigne aussi bien au xiiie siècle des villes que des villages et la distinction est en effet difficile à faire dans la réalité » (Le Goff dans Duby, 1980b, p. 230). Il reste assez paradoxal de noter, avec Bernard Chevalier, la rareté des travaux consacrés à l'étude des fondations urbaines médiévales de la fin du xe siècle jusqu'à l'aube du xiiie siècle (Chevalier dans Poussou, 1987, p. 483-487). « Indubitablement, du xie au xiiie siècle, l'urbanisation va de l'avant, mais aux yeux même des contemporains la perception du fait urbain reste étonnamment floue. Le vocabulaire l'atteste par son flottement. Au xiiie siècle encore, en Gascogne l'administration ducale mêle dans son latin de chancellerie indistinctement ou presque *urbs* (rare), *civitas, castrum, portus, bastida*, et pour finir *villa*, la ville, de tous les vocables le plus inconsistant. Comment, dans une telle confusion reconnaître la dénomination qui s'appliquait aux grandes plutôt qu'aux petites villes ? » (Poussou, 1987, p. 485).

La notion de « petite ville » est subordonnée à la combinaison d'une réalité humaine plus ou moins nettement exprimée ou décrite et d'un ordre idéal de grandeur de chaque centre. L'Italie est une des régions de l'Europe médiévale où le phénomène urbain fut des plus vigoureux, par le poids démographique, le regroupement des activités économiques, mais également par le paraître social dans lequel les citadins eux-mêmes se reconnaissaient (11). Les villes italiennes disposent de documents administratifs importants, comme les constitutions égidiennes de 1357, notamment étudiées par Philippe Jansen (Jansen dans Poussou, 1987, p. 15-27). Nous n'avons pas cette chance.

« MICRO-VILLE », GROS BOURG OU « VILLAGE-CENTRE » ?

Les études des agglomérations secondaires, qu'elles soient antiques ou médiévales, sont régulièrement confrontées à cette interrogation. Comment reconnaître une ville et en matérialiser la frontière avec les autres formes de peuplement ? Dans le cas des bourgs castraux ou monastiques médiévaux, l'analyse montre que la relation de dépendance entre le pôle de cristallisation et l'habitat subordonné est déterminante (Debord dans Bur, 1993, p. 357-358). La présence d'un rempart, d'équipements économiques ou la densité de l'encadrement religieux sont souvent des critères qui traduisent cette mutation du bourg initial en ville.

À partir de quel moment de son développement une agglomération secondaire cesse-t-elle d'être un simple chef-lieu pour être considérée comme une ville à part entière ? Cette question revient souvent à s'interroger sur la nature du « statut urbain ». Pour faire vite, il ressort de la bibliographie que les principaux critères de distinction utilisés sont essentiellement d'ordre juridique et topographique. La définition juridique des villes fait appel aux privilèges répertoriés qu'elles ont reçus, par chartes, du pouvoir politique, seigneurial ou royal (Timbal, 1979, p. 359). Ces privilèges cumulatifs sont d'ordre politique, à savoir le droit de s'administrer elles-mêmes ; ils sont également d'ordre militaire et financier. Chaque ville est un cas spécifique : il n'existe pas deux villes jouissant des mêmes privilèges même si une base commune peut exister (exemple : chartes du type de celle de Beaumont en Champagne). Une définition purement juridique ne paraît toutefois pas la plus évidente à manier car elle pourrait exclure des agglomérations clairement urbaines, fondées sur des bases économiques mais dénuées de statut ou dont les franchises ont été annulées précocement (Petit-Dutaillis, 1970, p. 103-123). De la même manière, l'installation d'un personnel judiciaire nouveau à la fin du Moyen Âge (chancelier, maîtres des Eaux-et-Forêts, du grenier à sel et autres subordonnés, notaires) accentue encore la distinction et l'influence de certaines localités sur les campagnes environnantes. La présence de ces hommes de loi peut aboutir à une différenciation nette entre deux bourgs de population comparable au montant d'impôt (taille) équivalent, conférant à l'un le statut de « petite ville », laissant l'autre à l'état de « village ». L'analyse de l'étendue et de la complexité des formes prises par la topographie des agglomérations offre également un critère majeur de distinction. De cette démarche formelle, nous retiendrons un ouvrage consacré à l'*Urbanisme au Moyen Âge* par Jeanne Hugueney et Pierre Lavedan paru en 1974 ou encore celui de ce dernier auteur intitulé *Géographie des villes* paru dès 1936. Les critères morphologiques apparaissent ainsi hiérarchisés allant du simple village-rue jusqu'aux structurations complexes où s'imbriquent plusieurs points de cristallisation urbaine.

Où se situe la frontière entre l'implantation rurale et la ville ?

Pour reprendre l'argumentation de Michael Hugues concernant les petites villes anglaises, publiée dans les actes du colloque de Tours *Archéologie urbaine*, le critère distinctif est flou, mais peut-il en être autrement en matière de définition d'agglomération humaine ? Les éléments discriminants peuvent se résumer selon la liste suivante qui reprend celle de Michael Hugues (Hugues, 1982, p. 183-187) :

- la présence d'un marché et d'une foire ;
- un atelier monétaire ;
- des postes de défense ;
- plus d'une église paroissiale et (ou) des institutions monastiques ;
- l'existence d'une charte de bourg ou d'une char te d'érection en municipalité ;

7 - On pourra, pour se convaincre de la densité bibliographique concernant l'histoire urbaine, se reporter à la revue annuelle *Urban History Year book*, publiée depuis 1974, recensant les ouvrages anglais, américains et français qui s'intéressent à la ville ainsi que les articles parus dans environ 800 périodiques ou plus simplement au travail de recensement de l'ensemble des références parues dans cette revue (Rodger, 1996). Plus spécifiquement, pour l'histoire urbaine française, voir Chevalier, Biget et Derville (1992) ; Balard, 1992, p. 17-31 ; Bakcouche, (1998).

8 - Il faut rappeler le travail pionnier d'André Debord dès 1979 (Debord, 1980, p. 57-73 ; Bur, 1993).

9 - Définition donnée dans le *Dictionnaire de l'Académie*, citée par Cabourdin et Viard, *Lexique historique de la France d'Ancien Régime*, p. 320.

10 - Dans l'ouvrage de Smith, 1955, p. 6, un lieu central est « une localité où un ensemble de fonctions économiques qui sont le moyeu d'un système hiérarchique qui inclut d'autres localités ou communautés ayant des rapports réguliers avec lui ; autrement dit, un lieu central devient le cœur d'une région parce que des biens, des gens et des informations circulent principalement entre lui et son *hinterland* moins différencié ».

11 - Voir à ce sujet les *Mélanges de l'École française de Rome* - Moyen Âge n° 89, 1974, qui consacrent plusieurs articles aux chroniqueurs urbains religieux où le panégyrique citadin paraît être un genre littéraire répandu en Italie au Moyen Âge.

– un centre judiciaire ;
– la taxation en tant que bourg ;
– un sceau commun ;
– la présence de corporations de marchands ou d'artisans ;
– des références documentaires relatives à un bourg, aux électeurs ou aux tenures ;
– des commerces divers ou une industrie spécialisée ;
– des limites de propriétés bien marquées et des îlots d'habitation (parcelles ou *hagae*).

Le critère démographique est absent de cette énumération. Il paraît légitime que la notion de « petite ville » sous-entende la référence à un tel critère. Il est toujours hasardeux et périlleux de risquer ce type d'évaluation pour l'époque médiévale. Les sources documentaires sont lacunaires et parfois sujettes à caution. L'estimation démographique peut être effectuée à partir de sources fiscales et domaniales, elle s'avère souvent irréalisable en raison d'une documentation insuffisante ou trop incomplète. La confrontation des données démographiques fournies par le recensement et les listes contemporaines de villes permet, dans certains cas essentiellement modernes, d'aboutir à une taxonomie convaincante et cohérente des « petites villes » (Clark, 1987, p. 216-225 et 1984). L'unité territoriale de base de ces recensements démographiques est donnée dans quelques cas par les registres paroissiaux. Il est important de noter que, bien qu'elle corresponde à l'aire urbaine, il n'est pas rare que la paroisse englobe une zone rurale importante et que le mode de recensement utilisé ne distingue pas le nombre réel d'habitants du noyau urbain proprement dit. Les dénombrements fiscaux à partir du xive siècle, quand ceux-ci nous sont parvenus, les listes de feux dont l'interprétation est souvent aléatoire et jamais précise ne fournissent qu'une base peu sûre pour bâtir une hiérarchisation pertinente.

Il faut donc bien avouer que le problème des critères de définition de la notion de « petite ville » reste entier. Ceux propres à définir une petite ville de l'époque médiévale n'ont pas été clairement explicités à ce jour. Si ce point reste crucial, il serait hasardeux et peut-être aussi stérile de bloquer le raisonnement sur ce point.

Existe-t-il une archéologie des « petites villes » ?

Si l'on admet que les petites villes ont laissé moins de traces écrites que les grands centres urbains, la communauté scientifique s'accorde à penser que l'archéologie doit jouer un rôle déterminant dans la connaissance de ce phénomène urbain, tout particulièrement dans le cas des villes d'accession médiévale dont l'évolution demeure singulièrement mal connue. La recherche archéologique ne doit pas être une simple illustration de l'histoire mais être comprise comme une donnée historique à part entière. Son rôle dans la connaissance des phénomènes urbains est contenu dans ces lignes empruntées à Robert Fossier : « La caractéristique du mouvement urbain, durant sa phase essentielle d'essor avant nos jours, disons du xiie au xviiie siècle, est l'agglomération progressive de noyaux spécifiques, point fort, pôles religieux, carrefour commercial, ou le bourgeonnement, à partir d'eux, de *suburbia*, de « faubourgs » également « typés ». Il faut donc les retrouver dans le tissu actuel où ils sont mêlés, défigurés, dépossédés de leurs raisons d'être. L'archéologie urbaine devra donc s'accompagner d'une large recherche des éléments qui ont imprimé leur marque sur le bâti ou sur le parcellaire : les pouvoirs, la richesse qui modèlent l'espace. Et ce n'est pas que l'étude de la société qui ouvrira la compréhension de l'histoire urbaine, mais aussi celle des réseaux campagnards proches, de l'interpénétration des droits ou des échanges marchands » (Fossier dans Desachy et Guilhot, 1999, p. 5).

Un grand nombre de petites villes historiques en Europe du Nord-Ouest ont des origines et un développement méconnus. Bien souvent, les recherches érudites conduites à la fin du xixe siècle par les sociétés savantes locales constituent la seule matière bibliographique. Elles n'ont pas, ou très rarement, été relayées par des approches archéologiques à la fin du siècle suivant comme pour les « grandes villes ». Les connaissances archéologiques sur ces agglomérations sont souvent réduites et accusent un fort retard sur la problématique urbaine.

En France, il est particulièrement évident que depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, de nombreuses petites villes historiques ont connu des développements et des transformations parfois spectaculaires. Ces développements ont souvent contribué à faire disparaître des éléments importants de leur patrimoine historique sans études préalables des archives de leur sol. Force est de constater que sur le territoire national, le développement de l'archéologie urbaine depuis les années 1980 n'a généralement pas intégré le cas des petites villes. Il faut comprendre non pas les interventions archéologiques ponctuelles mais un suivi constant et durable, seul capable de garantir une bonne gestion et une conservation des sols urbains face aux aménagements contemporains. Les causes d'une telle désaffection tiennent vraisemblablement davantage à des conditions économiques et politiques qu'à une réelle décision scientifique. Les petites villes ont souvent des moyens limités pour développer leur propre service archéologique contrairement aux grandes cités (Paris, Lille, Lyon, Tours…) ou aux villes moyennes (Saint-Denis, Soissons, Laon, Arras, Tourcoing, Douai…). La surveillance des centres urbains, quand elle n'est pas effectuée localement, échappe généralement à une analyse de l'ensemble urbain. La ville n'est pas comprise comme une unité cohérente. À ce titre, la ville de Château-Thierry, commune de 15 000 habitants, fait figure d'exception (fig. 1).

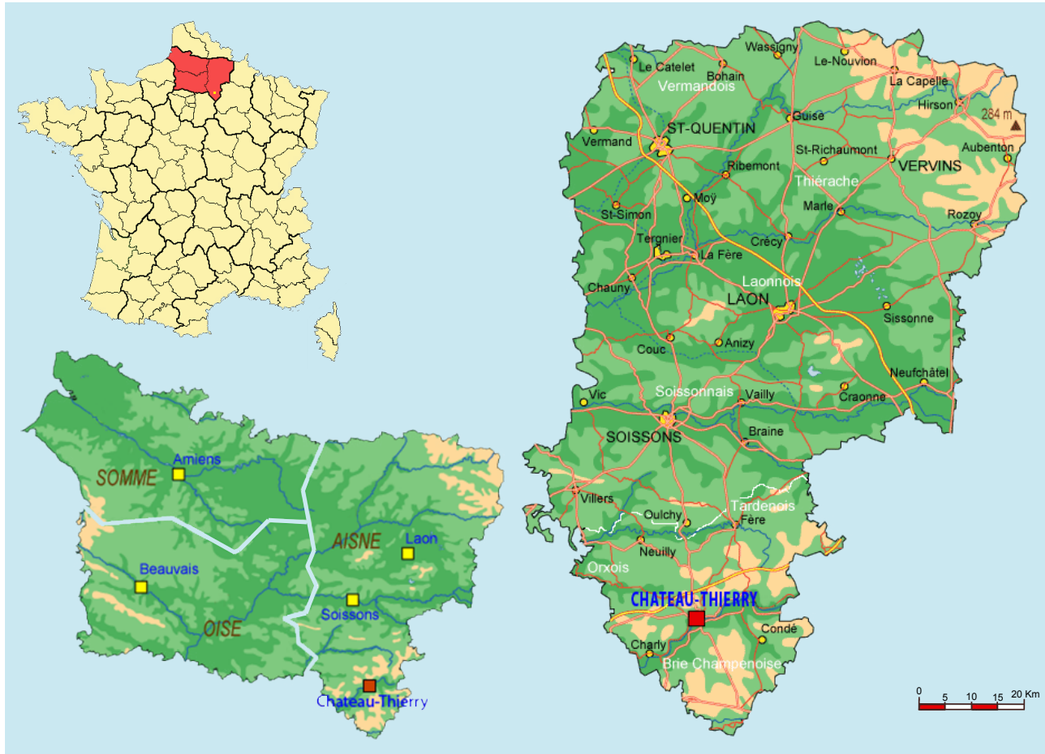

Fig. 1 – Plan de situation de Château-Thierry en Picardie et dans le département de l'Aisne.

La diversification et la multiplication des données matérielles ont influencé et renouvelé la conception historique de la ville. *A contrario* et au fur et à mesure que progressait l'archéologie des grands centres urbains, les enquêtes archéologiques concernant les petites villes ont peu attiré l'attention des chercheurs jusqu'au début des années 1990. L'ensemble des composants de la petite ville n'a pour ainsi dire jamais été étudié pour une seule et même ville en intégrant plusieurs approches archéologiques complémentaires provenant de fouilles et de l'analyse du bâti. Cette démarche relève de l'archéologie totale anglo-saxonne. Bien que des approches de topographie historique aient essayé de mettre en évidence un certain nombre de points concernant les « petites villes » (Poussou, 1987 ; Bur, 1993), l'exemple de Château-Thierry démontre que l'archéologie de terrain apporte un éclairage concret sur son histoire.

HÉRITAGES ANTIQUES ET CRÉATIONS DU HAUT MOYEN ÂGE

L'émergence ou éventuellement la ré-émergence d'agglomérations est un thème de recherche particulièrement riche. S'il a longtemps préoccupé les chercheurs, notamment dans les années 1970, pour le cas des « grandes villes », la question des agglomérations secondaires antiques et des noyaux urbains du haut Moyen Âge reste souvent entière.

Les récits hagiographiques, les annales ou encore les diplômes permettent souvent d'établir, quand ces sources existent, des liens entre des points épars. Ces sources appartiennent essentiellement au domaine religieux, à la topographie chrétienne, à la politique et au domaine militaire. Concernant les éléments économiques et les échanges, il est important de constater que l'essentiel des données provient de l'analyse archéologique des archives du sol, les sources écrites pouvant s'éclairer par une confrontation avec ces informations matérielles.

La démarche archéologique urbaine incite à étudier le développement urbain sur une longue durée tenant compte de l'évolution des différents espaces qui composent le fait urbain. La confrontation des espaces ne semble pas indiquer d'une manière ni implicite ni évidente que l'ensemble des composants se développe au même rythme. Leur évolution respective et leur stade de développement ne suivent pas les mêmes modes, et ne résultent pas des mêmes processus de création. Leurs apparitions sont rarement simultanées

mais plutôt étalées dans le temps. Cette caractéristique s'applique souvent aux villes d'accession médiévale et diffère du développement des villes neuves où tous les composants émergent au même moment et selon une organisation préétablie.

CHOIX DE CHÂTEAU-THIERRY

Pierre Lavedan et Jeanne Hugueney « classent » les villes médiévales en trois types, selon leur origine, à savoir : la *ville d'origine antique*, la *ville d'accession médiévale* et, bien évidemment, la *ville neuve*, la *bastide*, la *sauveté* (Lavedan et Hugueney, 1974).

La ville d'accession médiévale est une agglomération qui s'est créée peu à peu autour d'un élément préexistant. Le château et l'abbaye sont les deux noyaux principaux connus (12). Un des traits caractéristiques et des plus intéressants de ce type d'agglomération est, sans conteste, la notion d'évolution. Il ne s'agit pas de villes spontanément créées, mais issues du développement de facteurs divers juxtaposés ou agglomérés les uns aux autres.

D'après ces mêmes auteurs, la topographie de la ville relève des deux cas principaux :

– la ville et le château sont implantés au bord de la rivière qui a, en partie, déterminé le plan de la ville (fig. 2 et 3). De nombreux exemples illustrent ce cas en France (13) ;
– la ville, formée autour du château, l'enveloppe plus ou moins.

Ils citent Beaucaire ainsi que Château-Thierry (14) comme principaux exemples de villes dominées par un château.

À Château-Thierry, le château domine la rivière de Marne et tout particulièrement le pont et la route qui le dessert et contrôle la navigation. Ainsi, les points surveillés peuvent avoir sur le développement de la ville autant si ce n'est plus d'action que la surveillance elle-même. Pour que l'agglomération, née sous la protection du château, grandisse, pour que le village devienne une ville, il faut quelque chose de plus : un marché hebdomadaire, une foire périodique, un pont, un port, éléments de croissance s'ajoutant à l'élément d'origine.

12 - Le pont, élément de franchissement obligé, et le port constituent parfois d'autres noyaux toutefois nettement moins fréquents du développement urbain. L'assujettissement au château ou à l'abbaye semble prédominant.

13 - Donnons, à l'instar de Lavedan & Hugueney (1974, p. 37-38), les exemples fameux de Chinon sur la Vienne, Blois sur la Loire ou encore Loches sur l'Indre.

14 - Beaucaire, chef-lieu de canton, arrondissement de Nîmes, département du Gard.

La constitution du paysage urbain d'une petite ville médiévale dominée par un château forme donc l'essentiel de l'objet de ce travail. Observer en un seul lieu, la création et le développement de l'ensemble des espaces, celui dépendant de l'autorité publique, l'espace religieux et hospitalier ou l'espace civil public ou privé, a guidé pour une grande part cette recherche. L'espace géographique de la petite ville de Château-Thierry autorise un certain nombre de comparaisons avec celui plus ou moins étudié du Nord-Ouest de l'Europe. Les actes du IVe congrès international d'archéologie médiévale tenu à Douai en 1991 et publiés en 1994, donnent un large panorama et une série d'exemples étudiés ou en cours d'investigation. Ils définissent clairement les diverses questions posées pour ce champ d'étude. Modestement, c'est dans ce cadre que s'inscrit ce travail et dans ce sens que nous avons développé nos recherches en diversifiant sur un même lieu les méthodes d'approche.

Cette ville a fait l'objet de travaux historiques importants depuis le XIXe siècle, sur lesquels nous reviendrons. Leur approche n'intègre cependant pas les données archéologiques ou l'observation méthodique des faits matériels.

C'est précisément de l'étude de ces derniers points que nous reconsidérons ces premières approches essentiellement d'histoire événementielle pour aller au-delà. Se réinterroger sur l'histoire de la ville de Château-Thierry implique de recourir à de nouvelles sources voire d'en découvrir, ce qui est le propre de la discipline archéologique. Cette mise en pratique a paru particulièrement pertinente sur Château-Thierry.

CADRE CHRONOLOGIQUE

Il a paru important de ne pas restreindre l'analyse à une période trop brève. Nous avons au contraire embrassé une longue période de huit siècles : du milieu du VIIIe siècle jusqu'au XVIe siècle. Ce choix englobe la naissance et le développement de la ville. Il offre aussi l'intérêt de s'inscrire dans un contexte historique clair : le milieu du VIIIe siècle, début de la constitution du comté de Vermandois dans lequel Château-Thierry joue un rôle important et le XVIe siècle, époque où Château-Thierry est clairement dénommée « ville ». Les études historiques antérieures permettent de situer l'affirmation de ce statut au milieu du XVIe siècle.

Sous le duché-pairie, le statut de ville est mieux connu par les sources écrites et l'archéologie n'est peut-être plus une source aussi pertinente pour l'histoire du développement urbain local.

CADRE GÉOGRAPHIQUE

Dans la région de Château-Thierry, se distinguent deux paysages fortement contrastés :

Fig. 2 – Vue générale sur la ville de Château-Thierry depuis le monument de la cote 204 où d'âpres combats se sont déroulés entre Allemands et Américains en 1918 (*cl. F. Blary*).

Fig. 3 – Vue des bords de Marne depuis le quai Couesnon. Au fond, à gauche, le *castrum* ; au centre, le sommet de la tour Balhan (*cl. F. Blary*).

la vallée de la Marne et les plateaux. L'opposition entre la vallée et ces plateaux souligne le caractère hétérogène du paysage naturel autour de Château-Thierry. Le secteur géographique de la ville s'inscrit dans la partie nord-est du plateau tertiaire du Bassin parisien. Non loin de la côte d'Île-de-France, une première auréole concentrique caractérise la partie orientale de cette région qui domine d'une centaine de mètres la plaine champenoise jusqu'à la « Montagne de Reims » (fig. 6).

Le territoire communal se trouve aux confins de trois régions géographiques : une partie de la Haute-Brie septentrionale jusqu'à la vallée de la Marne, le Tardenois, partie méridionale du Soissonnais limitée par la vallée de l'Ourcq et, à l'ouest, le Valois et l'Orxois. Rappelons brièvement les caractéristiques géologiques propres à chacune d'elles. La totalité des couches de l'Éocène et de l'Oligocène s'y rencontre mais un double fait géologique donne à cette région son caractère propre : d'une part, c'est le relèvement régulier des plateaux depuis la région parisienne jusqu'à la côte de l'Île-de-France qui détermine l'écoulement des grands cours d'eau dans une direction qui s'est longtemps opposée à la circulation vers le nord ; d'autre part, le pendage des couches géologiques fait apparaître successivement du sud au nord toute une variété de roches sédimentaires dont la distribution conditionne la variété des paysages et le peuplement (fig. 5).

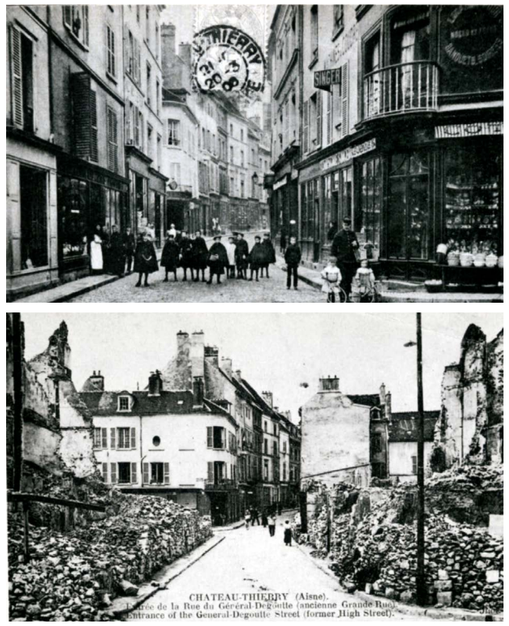

Fig. 4 – Début de la Grande Rue (appelée un temps rue du général Degoutte après 1919). En haut, en 1908 ; en bas, en 1918. La maison d'angle, à pan coupé et façade blanche, ne semble pas avoir subi de dégâts (*cartes postales provenant de collections privées*).

Une coupe géologique entre Marne et Aisne suivant le méridien de Château-Thierry montre aux environs de la ville et de haut en bas, la présence de :

– calcaire et meulière de Brie recouverts d'une couche plus ou moins épaisse de limons lœssiques ;
– argile verte ;
– calcaire de Champigny faisant place sur la rive droite à un niveau de gypse ;
– calcaire de Saint-Ouen ;
– sables de Beauchamp (Bartonien) ;
– calcaire grossier (Lutétien) ;
– sables de Cuise ;
– argile plastique ;
– sables de Bracheux (Thanétien).

Les sables de Fontainebleau et les calcaires de Beauce constituant les derniers étages de l'Oligocène ne se rencontrent que sur de rares buttes-témoins. Chaque fois que les roches tendres ont été dégagées par l'érosion, apparaissent des surfaces structurales introduites par les bancs plus résistants des calcaires de Saint-Ouen ou du calcaire grossier. Ce dernier et important niveau de la partie basse de la vallée de la Marne finit par constituer le sommet des plateaux du Soissonnais et les sables de Beauchamp s'étalent plus largement dans le bassin de l'Ourcq.

Brie champenoise et vallée de la Marne

Les plateaux imperméables constituent ici le prolongement de la haute Brie ou Brie champenoise, coupée par la vallée de la Marne. Ils s'arrêtent au bassin de l'Ourcq par un talus peu accentué orienté sud-ouest/nord-est de Meaux à Fismes passant par la vallée du Clignon, Coincy, Fère-en-Tardenois, Mareuil-en-Dôle. Compacte jusqu'à la Marne, la puissante assise de meulière et d'argile s'oppose à l'infiltration des eaux que la faible épaisseur des limons ne suffit pas à absorber. Les rus affluents de la Marne, courts et torrentueux, ne créent guère de vallées d'accès ; seul le Surmelin marque ici une importante percée où se fixeront plus volontiers les agglomérations. Ces caractères se retrouvent moins accentués sur la rive droite de la Marne où les derniers lambeaux de calcaire de Brie supportent la forêt de Ris, le bois de Barbillon et, plus au nord, la forêt de Fère, le « Bois Meunière ». Ailleurs, les défrichements entre la Marne et le Clignon au nord-ouest de Château-Thierry ont précipité l'érosion dans une région caillouteuse et mal drainée où les fermes isolées caractérisent le peuplement.

La Marne traverse franchement le plateau, ouvrant une importante voie de passage entre le centre du Bassin parisien et la plaine de Champagne. Voie encaissée et parfois étroite en amont de Dormans, elle s'élargit autour de Château-Thierry en une plaine atteignant deux kilomètres de large dans les plus grands méandres pour un encaissement moyen de 140 m. Ces méandres nombreux où la rivière vient souvent longer le versant presque abrupt de la rive concave ont fixé les agglomérations les plus importantes. Partout, de nombreux villages s'échelonnent et se font face sur les deux rives, installés sur le replat ou au pied de la côte, au milieu d'activités agricoles variées selon l'insolation : cultures dans la plaine, vignes et vergers sur les replats, vignes encore, forêt ou savarts sur les pentes, dominés des deux côtés par les forêts ou les pâturages des plateaux humides. La vallée de la Marne est complètement séparée des plateaux voisins avec lesquels elle n'a guère de relations. Elle bénéficie d'un climat plus clément et de ressources différentes ; elle forme une petite région à part dont l'économie s'oriente selon l'axe de la vallée.

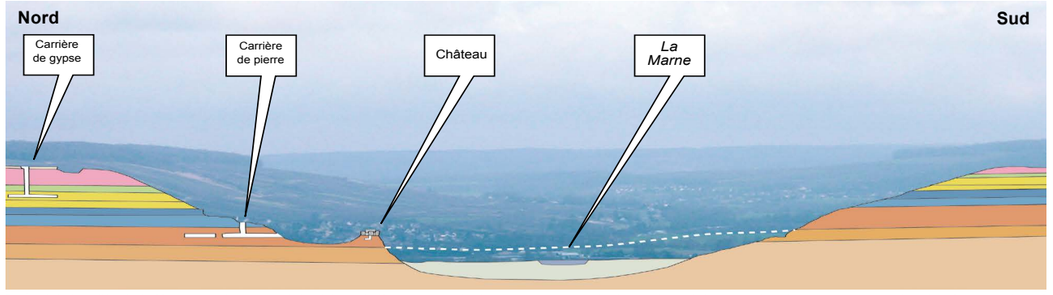

Du fond de la vallée de la Marne jusqu'au sommet du plateau de Brie se rencontre la succession suivante de couches géologiques des plus anciennes aux plus récentes, appartenant toutes au Tertiaire et plus précisément à la période Eocène :

- argiles plastiques grises (âge sparnacien) et sables roux, affleurant au bas de la vallée déposés à l'origine dans des lagunes et des deltas de bord de mer (âge cuisien) ;
- sables calcaires, appelés « Glauconie grossière », recouverts par d'épais calcaires marins homogènes : les « Calcaires grossiers » nés dans une mer chaude et peu profonde (âge lutétien inférieur et moyen) ;
- argiles et calcaires fins déposés à l'origine dans des lacs et des lagunes (âge lutétien supérieur) ;
- sables et grès marins dits de « Beauchamp » (âge bartonien inférieur) ;
- puis de nouveau, argiles et calcaires fins déposés dans des lacs et des lagunes (âge bartonien moyen) ;
- gypse, communément appelé pierre à plâtre, sulfate de calcium naturel formé par l'évaporation d'eau sursalée dans une lagune (âge bartonien spérieur) ;
- argiles vertes et calcaires dits de Brie accumulés dans un grand lac (âge sannoisien), altérés en argiles à meulière et démantelés en surface des sommets les plus hauts dominant la vallée de la Marne.

Fig. 5 – Vue depuis la cote 204 : disposition des strates géologiques selon une coupe nord-sud passant par le château de Château-Thierry avec les positions des différentes carrières et l'emplacement de la Marne (*dessin F. Blary*).

Tardenois et vallée de l'Ourcq

Dans la partie supérieure du bassin de l'Ourcq, aux environs de Fère-en-Tardenois, le paysage offre l'aspect d'une plaine mollement ondulée, aux larges horizons ponctués parfois de quelques buttes-témoins. Une côte – limite géologique de la Brie et du Soissonnais – le traverse, offrant sur ses pentes plus ou moins échancrées son puissant horizon de sables de Beauchamp dont l'affouillement est à l'origine du démantèlement du banc de grès bartonien. De là, les chaos rocheux pittoresques au milieu de larges étendues sablonneuses sont le domaine de la bruyère et du bouleau et ne manquent pas d'évoquer certains sites de la forêt de Fontainebleau. Jusqu'à une époque relativement récente, on exploitait ces grès pour la taille de pavés et de bornes. Les plus importantes de ces surfaces, abandonnées par l'agriculture, sont occupées par les forêts de Dôle, de Montbani… Mais les sables mêlés aux limons des plateaux voisins forment encore de larges auréoles de sols légers habitées dès le Néolithique.

Vers l'est, à partir de Ronchères, Goussancourt, Vézilly, le Tardenois présente un aspect différent, presque sévère. Le plateau s'élève, annonçant le relief de côte de la « Montagne de Reims ». L'altitude passe de 117 m près de Fère-en-Tardenois à 238 m près de Ville-en-Tardenois. Nous sommes dans le Tardenois de la Marne, plus froid, au relief plus accentué, aux terres lourdes et humides.

L'Ourcq prend sa source sur le plateau de la forêt de Ris non loin de la célèbre nécropole gallo-franque de Caranda à Cierges (Dommanget, 1906). De là, jusqu'à Fère-en-Tardenois, la petite rivière coule au niveau des sables de Beauchamp dans une vallée à peine marquée. À son entrée dans l'Orxois, à quelques kilomètres en aval de Fère, l'Ourcq atteint le niveau de calcaire grossier qu'elle entaille vigoureusement. Une vallée caractéristique des régions calcaires, aux méandres nombreux, aux bords escarpés, au fond plat et marécageux, ne tarde pas à se dessiner. Au pied de la falaise subsistent des « creuttes », vieilles habitations troglodytiques creusées dans le tuf tendre, à l'origine de la plupart des villages actuels. Ces derniers s'étirent sur la plate-forme, le long de la falaise, à quelques mètres au-dessus de la plaine alluviale. À la fin du xixe siècle, on exploitait encore des tourbières à Rozet-Saint-Albin. De nos jours, dans ces fonds humides, les plantations de peupliers apportent une note de verdure signalant de loin la vallée au milieu des terres cultivées du Valois où les forêts sont rares (fig. 7).

Valois et Orxois

Seule l'extrémité orientale du Valois nous intéresse vers Neuilly-Saint-Front, puis vient l'Orxois, pays du bassin moyen de l'Ourcq, jusqu'aux environs de Coincy-l'Abbaye. Ces anciens *pagi* aux limites imprécises correspondent à l'affleurement des calcaires de Saint-Ouen (Fiette, 1960, p. 59), mais l'érosion est responsable de la grande variété des sols dans un paysage doucement vallonné et pittoresque où la grande culture côtoie d'immenses vergers. Les pentes douces des plateaux étalent de larges bandes de sables à l'origine de sols légers et secs sur des sites abrités et toujours proches d'une vallée. C'est probablement une des raisons pour lesquelles les populations du Néolithique et de l'âge du Bronze ont particulièrement apprécié cette région.

Fig. 6 – Vue aérienne du château (*cl. F. Blary*).

Fig. 7 – Carte géologique de la région de Château-Thierry (extraite de la carte géologique du département de l'Aisne par le Vicomte d'Archiac éditée par la Société géologique de France, 1842).

Fig. 8 – La porte Saint-Jean, état actuel (*cl. F. Blary*)

CADRE TOPOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

Le château est érigé sur une longue butte naturelle escarpée et isolée, constituée géologiquement d'une accumulation de dépôts calcaires grossiers coquilliers, sur des sables lutétiens, cuisiens et sparnassiens. Le château domine la Marne de près d'une soixantaine de mètres. Le site, dans son état actuel, forme un grand plateau ceinturé de murs arasés (fig. 7). Les dimensions maximales sont de 360 m, d'est en ouest, et de 100 m, du nord au sud. L'ensemble est couvert d'une épaisse végétation ; seules deux structures émergent de cet amas végétal : l'unique porte d'entrée, du côté oriental, appelée porte Saint-Jean (fig. 8) et vers le centre de ce plateau la tour quadrangulaire, dite « Tour Thibaud », arasée et remblayée.

La ville s'est formée entre la colline du château et la rivière. L'enceinte urbaine du xiiie siècle enserrait un espace de plus de vingt hectares. Certaines rues, de l'ouest à l'est, enveloppent la colline : Grande rue et rue du Château, cette dernière aboutissant à la porte Saint-Pierre (fig. 9). Elles sont coupées par la rue du Pont (actuelle rue du Général de Gaulle), orientée nord-sud, au droit de l'axe franchissant la Marne. Cette configuration est caractéristique des villes d'accession qui se juxtaposent – plus ou moins spontanément – à un élément non urbain préexistant, ici, le château.

Forme urbaine et topographie

Bien plus que des fondations antiques (souvent devenues sièges d'évêchés puis de préfectures) ou que les rares fondations modernes (depuis le xviie siècle), le groupe des nombreuses villes d'origine féodale donne une image représentative de la ville française. Château-Thierry constitue un excellent paradigme.

Malgré l'existence d'une agglomération romaine (déplacement du *vicus* dont le nom serait *Odomagus*), Château-Thierry apparaît comme une fondation médiévale typique. La ville s'est développée autour d'un château qui, du haut d'une colline, commande le passage d'une rivière, la Marne. Cette première « explication » de la ville imbrique, on le voit, les facteurs géographiques et historiques. C'est là tout l'intérêt « didactique » d'une ville comme Château-Thierry où l'histoire se lit dans les formes et dans laquelle les formes racontent l'histoire.

Château-Thierry aujourd'hui, ce sont d'abord quatre quartiers : la ville ancienne, le quartier de la gare, la banlieue et deux ensembles nouveaux :

– la ville ancienne se compare à un bloc, comme fraîchement démoulé de sa dernière enceinte du xiiie siècle, pourtant abandonnée depuis le xviiie siècle et, à quelques fragments près, progressivement détruite au cours du xixe siècle. La disparition des murs a laissé subsister la forme urbaine, non seulement son enveloppe extérieure (l'enceinte ayant été relayée par une promenade plantée) mais aussi le réseau des rues. De plus, les enceintes antérieures (enceinte du quartier du pont, enceinte du château) ont laissé des traces parfaitement lisibles et interprétables dans le tissu urbain actuel : telle rue suit un ancien fossé, telle autre un ancien rempart. La ville ancienne *intra muros* se reconnaît même à une densité que l'on ne retrouve pas dans les quartiers postérieurs. La ville ancienne a été fortement remodelée au cours des siècles. L'ancienne place du Marché est devenue la place de l'Hôtel-de-Ville. Elle a été dégagée au cours du xixe siècle perdant ses halles au moment de l'implantation du nouvel l'hôtel de Ville et du théâtre municipal. Les quais sont aménagés à la fin du xviiie siècle quand la route de Paris, à l'occasion de la reconstruction du pont, ne passe plus par les rues tortueuses du centre. Il en résulte un front urbain similaire aux villes de bord de Loire ;

– le quartier de la gare est une création *ex nihilo*, mais c'est l'avenue toujours en relation avec la route royale de Paris-Strasbourg et son rond-point circulaire, un lotissement au début du xixe siècle (autour d'une blanchisserie), puis la gare elle-même, qui ont entraîné son développement. Le tissu urbain y est beaucoup moins dense que sur l'autre rive de la Marne ;

Fig. 9 – La porte Saint-Pierre, état actuel (*cliché F. Blary*).

– la banlieue pavillonnaire se caractérise par son semis de constructions dispersées ;

– les deux quartiers récents (1960-1990) des Vaucrises et de Blanchard regroupent l'essentiel de l'habitat collectif qui concentre une part importante de la population de la commune.

Forme urbaine et histoire

Les événements historiques ayant eu une influence sur le développement urbain, les diverses archives disponibles et les publications ont été systématiquement recherchées. Un *tableau synoptique historique* regroupe l'ensemble des références, des sources écrites et érudites (15).

Antiquité

On connaît quelques traces d'une présence gauloise à l'époque de La Tène III (Ier siècle av. J.- C.). L'existence d'une occupation dense à l'époque gallo-romaine est reconnue dès la fin du XIXe siècle. L'essentiel de son implantation se situe sur une petite colline dominant la vallée de la Marne et à sa périphérie (ce sont actuellement les lieux-dits « Les Hérissons » et « Les Vaucrises »). Il s'agit d'une agglomération secondaire antique, un *vicus*, dont la situation et le développement sont en rapport avec deux axes de circulation : l'un terrestre (la voie romaine de Sens à Soissons) et l'autre fluvial (la Marne). Une borne milliaire découverte à Bezu-Saint-Germain, au nord de Château-Thierry, précise l'époque de construction de cette route. Elle porte une dédicace à l'empereur Septime Sévère (193-211) et à son fils Marc Aurèle Antonin (Caracalla). Les recherches actuelles laissent penser que l'on franchissait la Marne par un gué situé à 300 m environ en aval du pont actuel. Il semble que le *vicus* apparaisse dès le Ier siècle et qu'il se développe durant les IIe et IIIe siècles jusqu'à devenir une agglomération relativement importante (fig. 10).

Les fouilles archéologiques démontrent que cette agglomération antique se localise sur la rive droite de la Marne, à l'ouest du centre médiéval. Son extension maximale au Bas-Empire s'évalue entre 50 et 60 hectares. Il semble que l'éperon, siège du château médiéval, ne connaisse pas d'occupation réelle à cette époque. Tout au plus une carrière à ciel ouvert, creusée sur ses flancs, permet-elle l'approvisionnement en matériaux de construction. Les interventions archéologiques récentes sur les secteurs concernés par l'occupation antique montrent une organisation des rues proche de celles d'une ville (*civitas*) dont les axes se croisent à angle droit. Quelques parcelles du cadastre « napoléonien » paraissent avoir conservé des traces de cet antique maillage. Un théâtre a été observé et partiellement fouillé à la fin du XIXe siècle (fig. 11). À l'exception du village Saint-Martin et de l'ouest du quartier Saint-Crépin, il n'y a pas chevauchement avec l'agglomération médiévale (fig. 10b, bas).

15. Nous renvoyons le lecteur à l'Annexe I, en fin d'ouvrage.

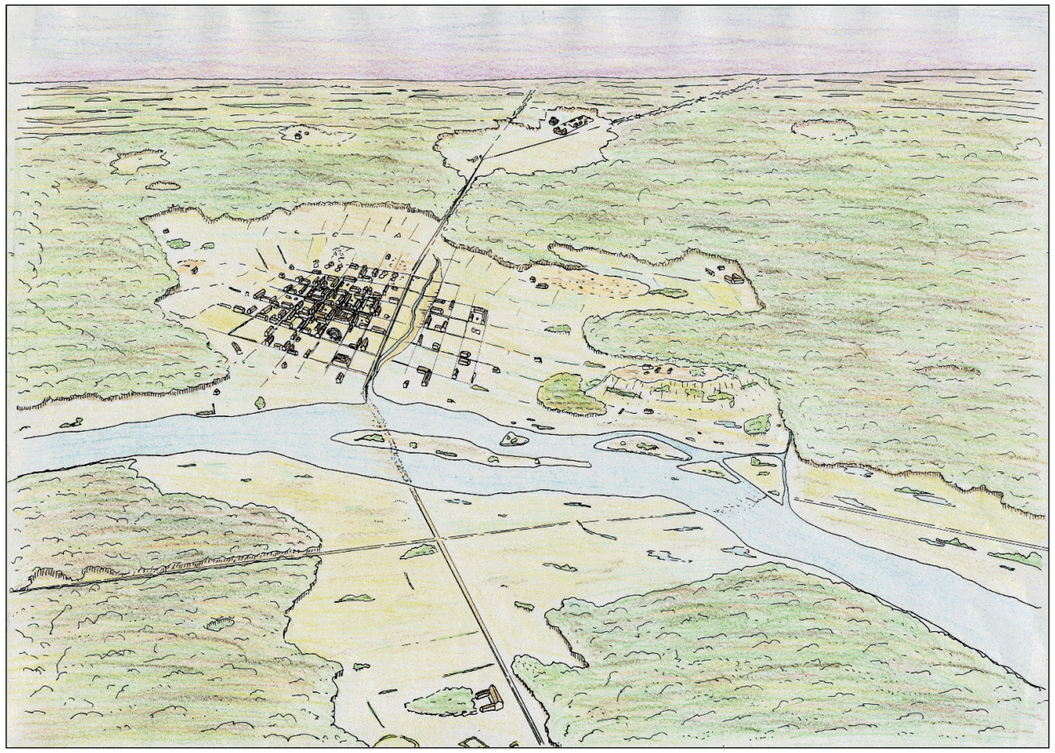

Fig. 10 - Restitution de l'agglomération secondaire qui a précédé Château-Thierry à l'époque antique avec les traversées supposées de la Marne par deux axes de circulation importants (*dessin F. Blary*).

Fig. 11 – Redécouverte du théâtre en 2000 (*cl. F. Blary*).

Fig. 12 – Vue, depuis le *castrum*, du quartier où se trouvait la cité antique (*cl. F. Blary*).

La disparition du noyau primitif à la fin du Bas-Empire (IIIe au IVe siècle) et la désertification relative de ce village pose le problème du lien avec les formes urbaines postérieures. Il n'y a pas de hiatus pour le haut Moyen Âge mais plutôt une réduction et la constitution de plusieurs pôles de peuplement sans qu'on puisse saisir les liens qui les unissent. Le village Saint-Martin pourrait avoir hérité de cette origine antique formant une réduction du *vicus* en un village-rue. La découverte, lors de la démolition de l'église Saint-Martin au début du XIXe siècle, de sarcophages de plâtre, témoignerait de cette pérennité durant le haut Moyen Âge.

Haut Moyen Âge

À l'époque mérovingienne, l'agglomération serait devenue le chef-lieu d'une région administrative, le *pagus otmensis* (VIe siècle ?). Malgré l'absence totale de sources historiques fiables, des « érudits » locaux du XIXe siècle ont prétendu que Charles Martel aurait fait construire, en 720, une *villa* pour le jeune roi mérovingien Thierry IV dit « Thierry de Chelles ». La tradition situe ce palais au lieu-dit « Les Chesneaux » en se fondant sur le toponyme proche « Mont-Martel ». Les sources archéologiques attestent la présence d'un cimetière mérovingien non loin de ce lieu. Des tombes, découvertes en 1862 lors de travaux en haut de l'avenue de Soissons, ont livré un riche matériel caractéristique des VIe et VIIe siècles. Les recherches archéologiques actuelles sur le château montrent une occupation dès la fin du IVe siècle renforcée au Ve siècle. Ces premiers constats indiquent un *oppidum* avec garnison militaire ou un fortin de tradition antique. L'emplacement stratégique de premier ordre confère à ce lieu une importance toute particulière. Le site est occupé sans interruption dès cette époque. Aux VIIe et VIIIe siècles, celui-ci connaît des modifications sans qu'il puisse être établi un lien réel avec les événements relatés par les sources érudites.

Probablement issue de l'héritage de la famille des Thierry, implantée dans le Bassin parisien depuis le VIIIe siècle, la propriété en est confirmée par Charles le Chauve vers 870/877 à Herbert Ier, comte de Vermandois et descendant de Charlemagne (fig. 13). Au regard des informations archéologiques récentes, la forteresse patrimoniale herbertienne du haut Moyen Âge ne semble réellement constituée qu'à partir de la deuxième moitié du IXe siècle. La plus ancienne mention écrite du château se trouve dans les *Annales* de Flodoard de Reims. En 923, il relate l'incarcération du roi Charles III dit « le Simple » par Herbert II de Vermandois dans le *Castrum Theodorici*, puis l'abandon pour Péronne à la suite de l'incendie de la tour (926) dans laquelle le roi est retenu prisonnier (fig. 14).

En 937, par la trahison de Walon, homme du roi Louis IV d'Outremer, Herbert reprend la forteresse de Château-Thierry. Peu de temps après, les « Hongrois » apparaissent dans la région qu'ils ravagent et pillent. Ils incendient les villages et les églises et s'en retournent sans être inquiétés en emmenant de nombreux captifs (Richer, *Histoire*, liv. II, éd. Reims, 1855, p. 119-121).

Au partage de l'héritage d'Herbert II en 946, le fils aîné Herbert III dit « le Vieux », comte de Troyes et de Meaux, reçoit l'abbaye de Saint-Médard de Soissons et la forteresse de Château-Thierry avec le comté d'Omois. Ce site, déjà chef-lieu du *pagus Otmensis*, devenu centre comtal, est donc bien plus qu'un point d'appui militaire (fig. 13) : il est le siège de fonctions administratives complétant les fonctions défensives, résidentielles et religieuses soulignées par l'arrivée des reliques de saint Céneric en 909 ou 910 provenant de l'abbaye normande d'Hyemes. Les divers éléments

ainsi présentés incitent à assimiler le site à un véritable palais carolingien.

Moyen Âge

L'histoire de la ville, ainsi que son évolution topographique, sont profondément marquées par les lignes de défense urbaines successives. L'emprise du *castrum* lui-même augmente pour passer d'une superficie de un à deux hectares soixante, à la fin du xiiie siècle.

Dès 1022, Château-Thierry fait partie du domaine des comtes de Blois et de Champagne (fig. 14 à 16). Les fouilles récentes montrent qu'une enceinte urbaine est construite durant le règne de Thibaud II (1102-1150). Son tracé n'est pas connu avec précision. Globalement, il devait probablement suivre la rue du Château, la Grande Rue et la rue Jean-de-La-Fontaine (fig. 6). Le bourg, ainsi ceinturé, s'étend sur le flanc méridional de l'éperon occupé par le *castrum* qui domine la Marne.

Sous Thibaud IV de Champagne, entre 1220 et 1236, est édifiée une nouvelle enceinte plus ample que la précédente. Son tracé s'élargit en direction de la rivière vraisemblablement sur des terrains anciennement marécageux. L'enceinte du xiiie siècle enserre un espace de plus de 20 hectares. Cette nouvelle ligne de protection plus grande que l'agglomération existante permet de constituer des lots à bâtir. Coïncidant avec ces grands travaux, de nouveaux moulins sont construits sur la rivière. Ils se trouvaient approximativement au droit de l'actuelle rue Lefèbvre-Maugras.

Le mariage de Philippe IV avec Jeanne de Navarre en 1285 marque le commencement d'une nouvelle étape dans l'histoire du bourg (fig. 17).

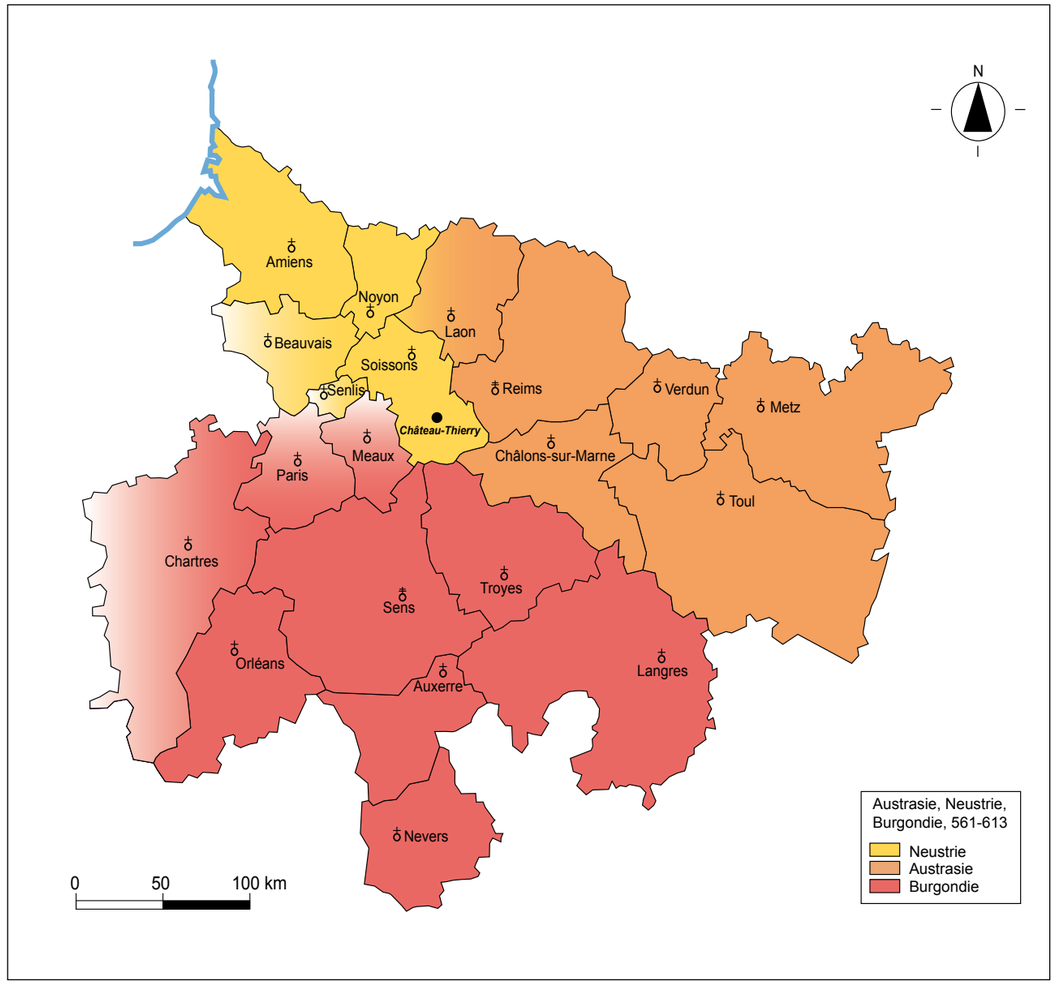

Fig. 13 – Austrasie, Neustrie et Burgondie (*F. Blary et S. Ziegler d'après Bur, 1977, p. 82 et Atlas de la France de l'an mil, 1994*).

Une charte de commune est accordée aux habitants en 1301. Trois ans plus tard, la reine Jeanne de Navarre, épouse de Philippe IV le Bel, fonde un hôtel-Dieu par testament. Cet établissement vient s'ajouter à un encadrement hospitalier qui, depuis quelques décennies, compte déjà une maladrerie et une maison-Dieu, fondée en 1210 par le chevalier Guy de La Barre au nord-est de la ville, dans le futur faubourg qui conserverait son nom.

Le comté de Champagne est définitivement rattaché à la couronne de France par le traité du 14 mars 1336 (fig. 18). Un an plus tard commence le grand conflit de la guerre de Cent Ans qui amène de nombreuses destructions. La prise de la ville par les Anglais en 1421 est certainement celle qui provoque le plus de ravages. Cette période de troubles liée à l'instabilité du pouvoir, marquée par l'alternance répétée d'apanages et de rattachements au domaine royal n'est guère favorable à des aménagements d'envergure.

Cette extension urbaine est indissociable de la dimension économique et de son développement. De nombreux faits économiques sont connus dès le xiie siècle. Dans la seconde moitié de ce siècle un pont est attesté. Élément de franchissement et de contrôle de la rivière, il est à l'origine du développement de la rive gauche sur une zone protégée par des douves appelées *fossé malingre*. Un double péage, attaché au pont, taxe à la fois la traversée terrestre et la circulation fluviale. Il est à mettre en rapport avec les importantes foires de Champagne. Dès la fin du xiie siècle, des moulins existent sur la rivière : en 1184, un privilège pontifical d'Alexandre III confirme à l'abbaye Saint-Pierre de Chézy la possession du tiers des moulins en aval du pont de Château-Thierry.

Le développement de ports n'est véritablement documenté que tardivement : une première fois en 1347-1348 sans grande précision, puis en 1616 : deux ports, l'un à *thuile* et l'autre *à la bûche* sont situés en amont du pont. Toutefois, ces ports, sans structures imposantes, doivent être simplement constitués d'une grève d'échouage et d'amarrage sommaire. Le quartier d'Outre-Marne, situé dans une zone marécageuse et inondable, ne bénéficie d'un réel essor qu'après la création de la route royale N° 3 et les aménagements lourds du cours de la rivière au xviiie siècle. Le quartier Saint-Crépin, connu lui aussi dès le xiie siècle, est avant tout un quartier de tanneurs. L'extension d'un quartier d'artisans hors du périmètre fortifié du bourg principal s'explique par les contraintes (consommation d'eau) et les désagréments (nuisances) de la production du cuir. Parallèlement, des marchés sont localisés à deux emplacements distincts. Le premier, à Saint-Crépin, se trouve en relation avec l'activité principale du bourg : le travail du cuir. Une halle est attestée au sud de l'église. Le second pôle de transactions se situe au droit du fort Saint-Jacques, devant le pont, sous la protection de l'enceinte urbaine. Dès le xve siècle, ce marché est transféré sur l'actuelle place de l'Hôtel-de-Ville, où s'élèvent deux halles dont une spécialisée dans le commerce des grains. Elles ont toutes deux disparu.

La ville médiévale compte trois paroisses : Notre-Dame du Château, Saint-Martin et Saint-Crépin. Sous l'influence du comte Thibaud II, une communauté de chanoines séculiers est initialement implantée sur le château, remplacée en 1133 par une communauté régulière de l'ordre de Prémontré. Dès 1140, elle est déplacée vers le nord pour fonder l'abbaye du Val-Secret. Il ne subsiste alors qu'une minuscule paroisse – Notre-Dame – dont le territoire se limite au château. Un religieux du Val-Secret y assure les fonctions de prieur-curé. La paroisse Saint-Martin, la plus ancienne, englobe le village Saint-Martin, les hameaux et écarts et le faubourg de La Barre. Un religieux de l'abbaye d'Essômes en est le prieur-curé. La paroisse Saint-Crépin regroupe le quartier Saint-Crépin, le bourg sous enceinte et le quartier d'Outre-Marne. La paroisse Saint-Crépin avait deux curés titulaires à la présentation de l'abbé de Chézy (16). Cette situation curieuse – supprimée au xviie siècle – est à l'origine de la légende d'une ancienne paroisse de la Madeleine disparue et rattachée à Saint-Crépin. Après la guerre de Cent Ans, il faut reconstruire les églises Saint-Martin et Saint-Crépin, ruinées.

Suivant un schéma bien connu dans l'émergence des phénomènes urbains, les créations au Moyen Âge de communautés religieuses urbaines interviennent comme des éléments de comblement des vides urbains : *intra muros* les Cordeliers (fondés par Antoine, le Bâtard de Bourgogne en 1487) en haut de la rue Jean-de-La-Fontaine (site de la médiathèque Jean-Macé) ou *extra muros* : la maison de La Barre (fondée vers 1236 par la transformation de la maison-Dieu en abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Augustin).

Il existe plusieurs chapelles dans la ville : Sainte-Madeleine, fondée à la fin du xiiie siècle et dotée en 1306 par Philippe IV le Bel en souvenir de Jeanne de Navarre. Quelques autres sont aujourd'hui disparues : Saint-Nicolas fondée en 1336 et Toussaints, chapelles jumelles à l'entrée du pont sur la rive gauche, Notre-Dame du Bourg dans la Grande Rue fondée en 1391…

Une synagogue est attestée au xive siècle dans le quartier de la *Juirie*, actuel quartier de la Madeleine ; elle est détruite avant 1321.

Temps Modernes

Dans la seconde moitié du xvie siècle, coïncidant avec l'éloignement des princes, de nombreuses

16 - *Pouillé de Soissons de 1362*, édit. Longnon, 1908.

instances judiciaires sont créées : en 1551 la prévôté royale perd une grande partie de ses prérogatives au profit d'un bailliage royal et d'un siège présidial. Ils sont suivis d'une maîtrise des Eaux et Forêts, d'une élection et d'un grenier à sel. En conséquence, des hôtels particuliers de magistrats sont édifiés dans les rues du Château, des Cordeliers (maison natale de Jean de La Fontaine) ou encore dans la rue Saint-Martin. Château-Thierry est érigé en duché en faveur du duc d'Alençon, frère du roi Henri III en 1566. La ville souffre des guerres de Religion. En avril 1591, elle est assiégée, bombardée et occupée par l'armée de la Ligue. Château-Thierry se soumet au roi Henri IV en 1594.

Après la Réforme, en 1607, le comte de Saint-Pol attire l'ordre des Minimes qu'il installe à proximité de Saint-Crépin sur l'emplacement de l'ancienne halle aux cuirs. Le même seigneur facilite l'installation des Capucins dans le faubourg d'Outre-Marne (les restes de ce couvent sont intégrés dans le collège Jean-Racine). Peu de temps après, un couvent de la Congrégation Notre-Dame s'installe dans le même quartier, il n'en reste rien. Les frères de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu fondent une Charité sur le site de la léproserie médiévale (actuellement maison de retraite Bellevue). Par échange, le duché de Château-Thierry est attribué en 1651 à Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon qui doit abandonner au roi ses principautés souveraines de Sedan et Raucourt.

Le château comme résidence tombe peu à peu en désuétude faisant l'objet de courts séjours pour être pratiquement abandonné dans le courant du XVIIIe siècle. Les enceintes urbaines ne sont conservées que dans un but fiscal, les tours sont converties en logements, les fossés sont progressivement comblés et réaménagés en jardins. Des murs, des tours et trois portes sur quatre sont peu à peu démolis pour permettre des constructions neuves et des aménagements urbains.

Après la période révolutionnaire, les églises Notre-Dame et Saint-Martin sont rasées. Seule subsiste Saint-Crépin. Les chapelles subissent le même sort à l'exception de la Madeleine d'abord transformée en prison. L'abbaye de La Barre, supprimée avant la Révolution, est également démolie. Le couvent des Cordeliers devient siège de l'administration du district et, après transformation, un collège.

Au milieu du XIXe siècle, l'apparition d'un nouveau mode de transport – le chemin de fer avec la ligne de Paris à Strasbourg ouverte en septembre 1849 jusqu'à Châlons – marque une extension importante de la ville et un apport de population :

– 1801 : 4 160 habitants ;
– 1856 : 5 523 habitants ;
– 1901 : 6 872 habitants.

Des activités économiques, aujourd'hui disparues ou réduites, emploient une importante population ouvrière : industrie textile, fabrique de chaussures, d'instruments de musique, industries alimentaires, ateliers de réparation ferroviaire… Le statut de chef-lieu d'arrondissement confirme le rôle administratif et économique de Château-Thierry dans le Sud du département de l'Aisne.

PLAN DE L'OUVRAGE

Après avoir dressé l'état des lieux de la recherche, il paraissait important d'exposer sous l'angle méthodologique les modes d'acquisition des données et de confrontation des sources utilisées.

Les cinq tomes initiaux de la thèse de doctorat ont été réunis dans le présent ouvrage. Le cd-rom joint comprend le tableau synoptique de l'histoire de Château-Thierry, les principaux apports des investigations archéologiques menées de 1987 à 2012, les données sur les 200 caves et l'analyse du bâti souterrain, complétées par l'inventaire des 143 pièces inédites de la collection Joursanvault conservées à la Société historique et archéologique de la ville ainsi que les transcriptions des 77 pièces justificatives historiques servant l'argumentaire de l'ouvrage.

Dans une première partie, à partir de cette masse structurée d'informations convergentes, nous tentons de synthétiser les premiers résultats obtenus dans cette longue recherche. Après avoir analysé le paysage de Château-Thierry tel que le révèlent les données du premier cadastre de la commune, la deuxième partie pose le problème des origines de la ville. La dernière partie traite des quatre éléments constituant la ville lors de son développement : château, fortification urbaine, espace religieux et espace civil. Ces divisions s'inspirent de celles retenues lors du colloque de Douai en 1991 (Demolon, Galinié & Verhaegue, 1994). Ce colloque constituait une des sources d'inspiration pour le choix de ce sujet. La synthèse aboutit à un essai sur la part de chacun des éléments définis ci-dessus dans le développement de la ville en faisant ressortir les marqueurs d'émergence, de régression, de stagnation et d'épanouissement des phénomènes urbains.

À titre de démonstration, les développements suivants de la thèse originelle ont été revus et intégrés dans le corps du présent ouvrage :

• *Synthèse cartographique des éléments topographiques, toponymiques et des résultats archéologiques*. Le travail de normalisation et d'uniformisation des données dans un format raisonnable a nécessité l'élaboration de cartes numérisées et informatisées. La présentation s'inspire des documents d'évaluation du potentiel archéologique urbain des villes de France proposés par le *Centre national d'archéologie urbaine* (*CNAU*) de Tours.

• *Présentation des résultats et des arguments des fouilles conduites sur le château*. Une synthèse de plus de quinze années de fouilles permet de renseigner tant sur l'évolution de la fortification que sur son développement en résidence princière à partir du Ve siècle et ce jusqu'à la fin du XVIe siècle (17).

• *Présentation des principales fouilles menées dans la ville en privilégiant celles concernant l'époque médiévale*. Les fouilles du cimetière de la Maladrerie permettent d'appréhender concrètement une société d'« exclus », du XIVe siècle au XVIe siècle, si peu représentée par les textes. L'hôtel des « Trois Marchands » donne une succession chronologique d'aménagements urbains : *portus*, maison urbaine en pierre jusqu'à la création du tissu urbain. L'intérêt de cette fouille est de jeter, pour la première fois, un éclairage sur un quartier de la ville hors du bourg fortifié, devant le pont, sur la rive gauche de la Marne dans un secteur progressivement gagné sur la rivière. Les fouilles réalisées sur la rive droite (ensemble « Joussaume-Latour ») près du quartier de « La Poterne ») permettent de comprendre les aménagements de la rivière pour l'extension de l'enceinte et de l'habitat. Ils fournissent également les premiers éléments matériels concrets de l'histoire du bourg *intra muros*.

• *Données relatives à la fortification*. Elle s'articule en trois groupes : le château, la ville et le fort urbain dit Saint-Jacques devenu par la suite hôtel du "Mouton d'Or". L'analyse du bâti des fortifications du château et de la ville se compose de monographies : tours, portes, poternes ainsi que des courtines remarquables qui les constituent.

• *Documentation sur les espaces* (18) *religieux et hospitaliers, civils publics et privés de la ville*. Elle intègre et regroupe ainsi les études de l'ensemble des composants encore visibles ou les plus remarquables sous forme de monographies. Vient ensuite l'étude de l'habitat public et privé ainsi que les constructions souterraines et semi excavées (échoppes, ateliers, caves, galeries, etc.). Pour les caves le cédérom complète la documentation déjà bien fournie.

17 - Pour la présentation des données des fouilles du château, nous avons essayé de garder un maximum de la documentation contenue dans les différents rapports. Il a été nécessaire d'opérer des « coupes » privilégiant les structures observées aux inventaires mobiliers. L'ensemble de la documentation demeure consultable dans les différents rapports déposés au SRA de Picardie (Amiens) et à la sous-direction de l'Archéologie (Paris).

18 - Nous avons préféré l'emploi du mot « espace urbain » car il affranchit de la notion de seuil contenue ou implicite dans celui de ville. Ce terme est utilisé pour effectuer le découpage des champs d'étude composant l'urbain lors du colloque tenu à Douai en 1991 (Demolon, Galinié, Verhaegue, 1994). Sur cette notion d'« espace urbain » nous partageons pleinement l'analyse d'Henri Galinié sur ce point (Galinié, 2000, p. 58-73).